

COMPTE RENDU DE LA REUNION SUR LE PLU DE COLLIOURE DU 15 MARS 2017

Bonjour,

Avant tout je tiens à remercier la municipalité de Collioure pour l'organisation de cette réunion au centre culturel

Beaucoup de monde hier soir, comme quoi la population est très intéressée par le PLU.

Monsieur le Maire refait l'historique du PLU,

ZONE COMA XERIC

La municipalité a pris acte de l'émoi des riverains de la rue Llense et reconnaît que le percement de cette impasse était une « fausse bonne idée ».

Monsieur le Maire nous confirme que la municipalité abandonne ce projet de route ainsi que l'urbanisation de la parcelle des oliviers. Cette zone appelée « sud » sera classée en 3AU ce qui veut dire que les projets de construction sur cette partie du Coma Xéric sera gelée pour une vingtaine d'années et sera subordonnée à une modification ou à une révision du plan local d'urbanisme ainsi que la tenue d'une nouvelle enquête publique.

Autant vous dire que les membres actifs du collectif étaient ravis de cette nouvelle.

La zone appelée « nord » sera classée en 2AU (entre la rue Taillefer et la rue de la galère). Un collectif de 20 logements sera construit. Avec une offre de logements sociaux et de facilité à l'accession.

PUIG D'AMBEILLE

OPH66 a prévu de construire 16 logements partie « ouest » (voir CR du 30/11/16)

L'office OPH66 est prêt à céder la parcelle haute aux futurs promoteurs de la partie des terrains situés à « l'est » avec l'obligation de faire un raccordement de la voirie par la rue Henri Martin.

Cette nouvelle voie serait uniquement pour les véhicules municipaux (ramassage scolaire, benne à ordures) ou de secours (pompiers, médecins). Pour ce faire elle serait fermée par un plot rétractable ou un portail électrique (si possibilité d'un portail).

Le Commissaire Enquêteur a préconisé également d'améliorer le stationnement du haut de la rue H. Martin en aménageant des places de stationnement au bout de l'impasse actuelle.

QUARTIER DE LA GARE

La municipalité renonce à la construction d'un centre des congrès et d'un hôtel de luxe.

La municipalité réfléchit à remettre aux normes le cinéma de l'Ambiance et avoir un accès handicapé pour s'en servir de centre des congrès

Les hôteliers de Collioure s'engagent à rester ouverts dès le mois de mars pour répondre à la demande d'hébergement des congressistes.

A la place du centre du parking actuel de la gare une salle multisports couverte verra le jour qui servira également aux écoliers de Collioure.

A la place des anciennes arènes un immeuble n'excédant pas 12 mètres de haut et au toit végétalisé sera érigé. Cette nouvelle résidence de 132 logements hébergera une résidence sénior (appartements domotisés) et logements pour primo accédant avec en sous-sol 280 places de parking.

De l'autre côté de la voie ferrée dans « la conque » un parc de stationnement de 400 places, invisible de la route nationale et de la gare, sera construit en espalier et au toit végétalisé.

Ce parking sera accessible par une passerelle piétonne surplombant les voies de chemin de fer et, pour les véhicules, directement par la route nationale ce qui évitera le passage de voitures par l'avenue de la gare et le centre-ville.

CAP DOURATS

Puisque la caserne des pompiers semble aller à Port-Vendres à la place de l'ancienne gendarmerie, la municipalité n'a plus besoin des terrains prévus à sa construction. Resterait donc une zone réservée à l'ingénierie économique et aux artisans de Collioure désirants avoir des locaux mieux adaptés pour stocker leur matériaux et une autre zone pour des locaux à vocation viticole.

MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire nous explique que le parking des pêcheurs est en zone bleue (risques d'inondations) donc interdiction de bâtir, mais comme l'architecte a prévu de construire sur pilotis, l'administration donnerait son accord à ce projet.

Comme ce nouveau PLU a été fortement modifié, l'association environnementale l'APSEC demande qu'une nouvelle enquête publique soit ouverte mais Monsieur le Maire répond que la date buttoir pour l'approbation du PLU est le 27 mars 2017 et qu'il est impossible d'organiser une nouvelle enquête.

Je remercie Monsieur le commissaire enquêteur et le conseil municipal d'avoir su écouter les voix des Colliourencs et de nous avoir entendus. Nous revenons donc à un volume de logements bien plus réaliste - 200 logements - par rapport à la première proposition du PLU par la mairie qui était de 580 logements.

Et, plus localement, nous riverains de la rue Llense n'aurons pas à subir les nuisances et l'insécurité liées à l'ouverture de notre rue.

Bien cordialement,
Collioure le 18 mars 2017